

# Élections au Parlement européen

17 juin 1984



Dessiné par René Dessirier

Imprimé en héliogravure

Format horizontal 36 × 22  
(dentelé 13)

50 timbres à la feuille

Vente anticipée le 24 mars 1984  
à Strasbourg

Vente générale le 26 mars 1984

En juin 1984, dans les dix États membres de la C.E.E. (Communauté économique européenne, plus connue sous le nom de Marché Commun), se dérouleront pour la seconde fois au suffrage universel direct, les élections de l'Assemblée des Communautés européennes, couramment appelée Parlement européen. Les administrations postales des pays concernés ont décidé d'émettre, chacune sur son territoire national, un timbre-poste évoquant cet événement capital pour notre continent. Ainsi se trouve reconduite l'initiative qui, il y a cinq ans, avait amené la France et certains pays de la C.E.E. à émettre un timbre. La figurine émise cette année, reproduit l'emblème du Parlement européen.

La proximité de ces élections nous incite à souligner le rôle que le Parlement européen joue dans la vie communautaire. Cette Assemblée tient ses sessions à Strasbourg. Elle compte 434

députés répartis comme suit : Allemagne Fédérale 81 - Belgique 24 - Danemark 16 - France 81 - Grèce 24 - Irlande 15 - Italie 81 - Luxembourg 6 - Pays-Bas 25 - Royaume-Uni 81.

Moteur et conscience de la construction européenne, le Parlement européen exerce des pouvoirs importants et une influence grandissante. Politiquement, la Commission des Communautés européennes qui est l'organe d'impulsion générateur des initiatives communautaires est responsable devant le Parlement européen qui peut la censurer. L'Assemblée est obligatoirement consultée sur tous les projets de législation européenne élaborés par la Commission, et pour lesquels le Conseil des ministres, composé de membres des gouvernements des États, décide en dernier ressort. Elle partage avec le Conseil des Ministres de la Communauté le pouvoir budgétaire qui s'exerce sur un budget communautaire de plus de

25 milliards d'écus pour 1984 (environ 175 milliards de FF) et possède le droit de rejeter globalement ce budget en cas de désaccord avec le Conseil sur la nature et les montants des dépenses.

Le Parlement européen se saisit par ailleurs de sa propre initiative de tous les grands problèmes d'actualité qui ont un lien direct ou indirect avec l'avenir de la Communauté, qu'il s'agisse des questions de politique internationale ou des problèmes de Société. Ce champ d'activité s'étend désormais aux questions de droits de l'Homme dans le monde ou en Europe, aux questions de sécurité européenne et aux rapports de l'Europe avec le Tiers-Monde. D'une Communauté réduite à l'origine à des attributions d'ordre économique et commercial propres à la réalisation d'un Marché Commun, le Parlement européen a fait une Communauté de destin indispensable à l'équilibre et à la paix du Monde.